

# FLASH SPECIAL COVID-19 n°10

31 mars 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent  
COVID-19 >>> [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :

Recueil de vos préoccupations : >>> [Questionnaire](#)

## NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale  
[c.serre@uriopss-bfc.fr](mailto:c.serre@uriopss-bfc.fr) - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)  
[contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)

## MEDICO-SOCIAL

### NOUVEAU CIRCUIT DE SIGNALEMENT DES CAS COVID-19 POUR LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX – 31.03.20

#### PRECISION DES SIGNALEMENTS EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

**Les signalements concernent aussi bien les salariés que les personnes accompagnées**

Afin d'améliorer le suivi des cas COVID-19 au sein des établissements sociaux et médico-sociaux au niveau national, un nouveau dispositif de signalement est mis en place, disponible au lien suivant :

[https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig\\_ihm\\_utilisateurs/index.html#/accueil](https://signalement.social-sante.gouv.fr/psig_ihm_utilisateurs/index.html#/accueil)

Le signalement des cas COVID-19 en temps réel et **dès le premier cas possible ou confirmé par les établissements sociaux et médico-sociaux concernés** :

EHPAD - EHPA - résidences autonomie - résidences seniors, Etablissements PH avec hébergement : MAS - FAM - IME - autres établissements pour enfants (ITEP, EAAP, IEM, instituts pour déficients auditifs et visuels) , autres établissements pour adultes (foyer de vie, foyer d'hébergement)  
Secteur social : ASE (centres départementaux de l'enfance, foyers de l'enfance, MECS), quel que soit leur statut (adossé ou non à un établissement sanitaire) a pour objectif de détecter rapidement la survenue d'un tableau clinique compatible avec une infection COVID-19 parmi les résidents et/ou le personnel des EMS afin de suivre l'impact de l'épidémie en temps réel

**Afin de tenir compte du dispositif pré-existant en région Bourgogne Franche-Comté, il vous est demandé de procéder selon les modalités suivantes :**

Les établissements n'ayant à ce jour pas réalisé de signalement doivent signaler toute situation répondant au périmètre défini ci-dessus à savoir : **dès le premier cas possible ou confirmé – Dès aujourd'hui**

Pour les établissements d'ores et déjà confrontés à une telle situation et ayant réalisé un signalement à l'ARS le dispositif de suivi n'est pas modifié dans l'attente d'une reprise des informations disponibles dans la base de données. Dès que celle-ci sera effective une instruction complémentaire leur sera adressée.

**IMPORTANT** : Concernant le questionnaire pour le signalement initial il vous est demandé de préciser **systématiquement** dans la rubrique « Commentaires » si l'établissement a sollicité l'expertise du dispositif des Infirmières d'hygiène de territoire (IDETH) et/ou du CPIAS et à quelle date a eu lieu l'intervention le cas échéant.

[Annexe : Contenus du tableau des signalements initiaux et du tableau des bilans](#)

---

## COVID-19 : ACCOMPAGNEMENT GESTION DE CRISE – GHT HAUTE SAONE

[Fiche recensant les coordonnées des dispositifs](#) mis en œuvre à l'échelle du GHT Haute-Saône pour vous accompagner dans la gestion de crise Covid19 (recours gériatrique, soins palliatifs, HAD, hygiène, CPIAS, accompagnement psychologique).

[Appui des ES aux EHPAD](#)

---

## COVID-19 - REUNION DES ACTEURS DU MEDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL DU 30 MARS 2020 - PERSONNES AGEES A DOMICILE

Le 30 mars à 14h30, s'est tenue une réunion de la DGCS avec les fédérations du domicile et des personnes âgées sur le sujet de la prise en charge des personnes âgées à domicile.

**Les sujets suivants ont été évoqués :**

1. Nouveau circuit d'approvisionnement des masques
2. Soutien financier aux SAAD
3. Définition des activités prioritaires
4. Nouvelles ordonnances et continuité de l'activité

[Compte-rendu de la réunion](#)

---

## COVID-19 - STRATEGIE DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES AGEES EN EHPAD ET A DOMICILE

[Fiche adressée aux ARS](#) relative à la **stratégie de prise en charge des personnes âgées en EHPAD et à domicile** dans le cadre de la gestion de l'épidémie de COVID-19.

Cette fiche - qui vient en complément des documents déjà publiés - a pour objectif :

- De rappeler les principales questions sanitaires à prendre en compte pour gérer l'épidémie
- D'apporter des éléments de doctrine pour accompagner l'organisation des régions et des professionnels.

---

## COVID-19 : AFFICHES DE COMMUNICATION GRAND PUBLIC TRADUITES EN FALC (FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE)

[Fiche 1](#) : Le coronavirus c'est quoi ?

[Fiche 2](#) : Comment se protéger ?

[Fiche 3](#) : Les signes : comment savoir si vous êtes malades ?

[Fiche 4](#) : Comment se soigner ?

Affiches également disponibles sur le [site internet du Ministère des Solidarités et de la Santé](#)

# SANTÉ

## MÉDICAMENT PARACÉTAMOL

### PRÉVENTION DE LA LÉGIONELLOSE

## QUESTION DE RETROCESSION DES MÉDICAMENTS PARACÉTAMOL INJECTABLE

[Décret du 28 mars](#) : Décret n° 2020-360 du 28 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire - La PUI rétrocède le paracétamol injectable désormais.

### INFORMATION de l'ARS BFC :

Par dérogation à l'article R. 5121-82 du code de la santé publique, **les spécialités pharmaceutiques à base de paracétamol sous une forme injectable peuvent être dispensées dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché, jusqu'au 15 avril 2020, par les pharmacies à usage intérieur autorisées à délivrer des médicaments au public en application du 1° de l'article L. 5126-6 du même code, sur présentation d'une ordonnance émanant de tout médecin portant la mention "Prescription dans le cadre du covid-19", pour permettre la prise en charge de la fièvre et de la douleur des patients atteints ou susceptibles d'être atteints par le virus SARS-CoV-2 et dont l'état clinique le justifie.**

« Le pharmacien de la pharmacie à usage intérieur appose sur l'ordonnance le timbre de la pharmacie et la date de délivrance ainsi que le nombre d'unités communes de dispensation délivrées et procède à la facturation à l'assurance maladie de la spécialité au prix d'achat de la spécialité par l'établissement de santé.

« Lorsqu'elle est ainsi dispensée, la spécialité est prise en charge sur la base de ce prix par l'assurance maladie avec suppression de la participation de l'assuré prévue à l'article R. 160-8 du code de la sécurité sociale.

« **Lorsqu'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes dispose d'une pharmacie à usage intérieur, celle-ci peut se procurer la spécialité auprès de l'établissement pharmaceutique qui en assure l'exploitation ou auprès d'une pharmacie à usage intérieur d'un établissement de santé.**

Pour midazolam : il a toujours été rétrocédable dans les indications prévues de la fin de vie et dans le respect de la procédure collégiale

---

## Prévention de la légionellose dans le cadre d'ouverture temporaire de services ou bâtiments : nouvelles recommandations COVID-19 et Eaux

Afin d'ouvrir des lits supplémentaires pour l'accueil de patients atteints du Covid-19, des services ou des bâtiments, jusqu'alors pas ou peu occupés, peuvent être remis en service. Compte tenu de la fragilité des patients, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre pour prévenir le risque de légionellose.

[Lire la suite](#)

## RESERVE CIVIQUE



Afin de contribuer à développer les solidarités dans un contexte de crise sanitaire, le gouvernement a décidé de relancer la réserve civile. Il s'agit d'une plate-forme de mise en relation entre les personnes morales de droit public, les associations et les bénévoles potentiels.

<https://covid19.reserve-civique.gouv.fr>

Vous trouverez, ci-dessous, des documents qui peuvent vous aider à maîtriser le cadre de la réserve et à proposer des missions centrées sur des besoins fondamentaux liées à la crise sanitaire :

- [Charte réserve civique](#)
- [FAQ relative à la mobilisation citoyenne](#)
- [Tutoriel sur la Réserve Civique](#)
- [Pour vous accompagner](#) : noms des correspondants en Région (Préfecture)

[Informations de la DDCS 21 / JSVA / DRDJSCS]

## INFOS AUX EMPLOYEURS ET SALARIES DROIT SOCIAL

### DROIT SOCIAL : REPONSES A VOS QUESTIONS SUR LE COVID-19

Droit social : réponses à vos questions sur le Covid-19 - Mis à jour régulièrement  
Retrouvez le QUESTION/REPONSE en Droit Social (régulièrement mis à jour) : [Fiche n°102194](#).

### COVID : L'UNIOPSS VOUS INFORME

Retrouvez ci-dessous les recommandations émanant du ministère des Solidarités et de la Santé et des autres ministères concernés à destination des établissements et services accueillant des personnes en situation de vulnérabilités (mise à jour régulièrement)

[Consignes générales et communes à tous les secteurs](#)  
[Consignes générales aux salariés et employeurs](#)  
[Consignes et documents propres à chaque secteur](#)  
[Retrouvez les informations régionales sur la gestion de la crise sur les pages dédiées des Uriopss](#)  
[Questions des adhérents](#)  
[Informations sur les initiatives de nos adhérents/partenaires](#)  
[Les sites ressources pour s'informer sur le Coronavirus](#)  
[Abonnez-vous à notre Flash Info quotidien](#)

Mise à jour : 30.03.20



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> [ACCEDER A CES INFORMATIONS](#) >>>

## Retrouvez les précédentes newsletters de l'URIOPSS BFC : informations régionales

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 9](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 8](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 7](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n° 6](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°5](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°4](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°3](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°2](#)
- [URIOPSS - Flash special COVID-19 n°1](#)

>>> [Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#) >>>  
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

## Retrouvez les précédentes newsletters de l'UNIOPSS :

- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°09 du 30/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°08 du 27/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°07 du 26/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°06 du 25/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°05 du 24/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°04 du 23/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°03 du 20/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°02 du 19/03/2020](#)
- [Flash Info de l'Uniopss - COVID-19 - N°01 du 18/03/2020](#)

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

## SUIVEZ-NOUS



URIOPSS BFC

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr) - [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)